



GESTION DE LA PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX À L'HAD VENDÉE

HYG-PT-022 V4

Diffusion : 20/08/2024

OBJET, BUTS et DOMAINE D'APPLICATION	Décrire les actions mises en place pour la prévention du risque infectieux à l'HAD Vendée
PERSONNES CONCERNEES	Tous les professionnels du domicile, les professionnels de l'HAD, le patient et son entourage
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections associées aux soins, CTINILS, 1999 Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical, HAS, juin 2007 Recommandations pour la prévention des infections associées aux soins en hospitalisation à domicile, CClin Sud Est, nov 2018
DOCUMENTS ASSOCIES	HYG-PT-001 Précautions standard HYG-PT-014 Règles de bon usage des antiseptiques HYG-PT-006 Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang HYG-PR-001 Signalement et gestion des IAS, BMR et BHRé HYG-EN-027 Flyer tri des déchets
TERMINOLOGIE, ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS	Infection associée aux soins (IAS) = infection contractée en établissement de santé et absente au moment de l'admission. Si l'état infectieux est inconnu à l'admission, l'infection sera considérée comme acquise dans les soins si elle apparaît après un délai de 48H d'hospitalisation (délai à appliquer avec réflexion). Bactéries Multi-Résistantes aux antibiotiques (BMR) = bactérie qui, du fait de l'accumulation de résistantes naturelles ou acquises, ne sont plus sensibles qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en antibiothérapie classique. DASRI = Déchets d'activité des soins à risque infectieux OPCT = Objet Piquant Coupant Tranchant AES = Accident d'Exposition au Sang EOH = Equipe Opérationnelle d'Hygiène

Objectifs

- Protéger du risque éventuel de contamination infectieuse, les patients, l'entourage et les intervenants par des mesures communes et adaptées au domicile.
- Réduire les transmissions croisées d'une infection
- Maîtriser la diffusion des bactéries multi-résistantes
- Contribuer à la diminution des infections associées aux soins
- Porter à la connaissance du médecin traitant et du médecin coordonnateur d'HAD Vendée les évènements susceptibles de faire l'objet d'un signalement externe.

Matériel

- **Matériel à fournir par le patient et son entourage :**
 - Savon liquide dans un réservoir à usage unique
 - Essuie-mains à usage unique
 - Produit détergent/désinfectant habituel
 - Contenant pour tri des ordures ménagères
- **Matériel fourni en systématique à l'admission d'un patient à l'HAD Vendée :**
 - Contenant à déchets à risque infectieux (DASRI) + 1 collecteur piquant tranchant (OPCT)
 - Solution hydroalcoolique
 - Gants à usage unique
 - Blouses à usage unique
 - Matériel nécessaire à la réalisation des soins



GESTION DE LA PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX À L'HAD VENDÉE

HYG-PT-022 V4

Diffusion : 20/08/2024

Recommandations

➤ HYGIENE ET ORGANISATION DES SOINS

- Les soins réalisés en HAD répondent aux mêmes critères d'exigence et de qualité que ceux effectués en établissements de santé avec hébergement
- Les professionnels du domicile doivent s'adapter à un espace et une architecture propre à chaque domicile.
- Les soins doivent être effectués de préférence en l'absence d'enfants et d'animaux domestiques. Il est difficile d'exclure un proche ou aidant.
- La tenue vestimentaire de l'intervenant est sa tenue civile, propre et à manches courtes
- Les professionnels du domicile (IDE, AS, AVS, AD, Kiné...) doivent connaître les Précautions standard :
 - Hygiène des mains
 - Equipements de protection adaptée au niveau de risque du soin
 - Tri des déchets
- Les professionnels du domicile sont prévenus et accompagnés par l'HAD si une prise en charge nécessite la mise en place de Précautions complémentaires

➤ LOGISTIQUE

- Les dispositifs médicaux au domicile sont stockés dans un endroit dédié, fermé, propre et sec.

➤ GESTION DES DECHETS A RISQUE INFECTIEUX = DASRI

- L'HAD est responsable de l'élimination des DASRI produits au domicile des patients
- L'HAD fournit à l'admission un contenant adapté +1 collecteur OPCT, puis la collecte et le renouvellement des contenants sont assurées par un prestataire certifié

➤ PREVENTION DU RISQUE CHEZ LES PROFESSIONNELS

- L'application des précautions standard (HYG-PT-001)
- La politique vaccinale adaptée
- La mise à disposition du matériel sécurisé adapté
- La bonne utilisation des OPTC (HYG-EN-027)
- La connaissance de la conduite à tenir en cas d'AES (HYG-PT-006)
- La connaissance des protocoles de soins

➤ EDUCATION DES PATIENTS ET AIDANTS

- L'implication du patient ou/et aidant est indispensable pour la prévention du risque infectieux dans une prise en charge à domicile. (livret d'accueil COORD-EN-001)
- La démarche d'éducation est initiée dès la visite d'évaluation et prolongée au domicile par les professionnels.

Evaluations et transmissions

- Déclaration de toutes suspicions d'infections ou infections avérées dans le dossier patient informatisé
- EOH alertée à chaque déclaration donc suivi des infections Audits et déclarations des événements indésirables (exemple : AES)